

Intitulé de fonction	Personnel éducatif
----------------------	--------------------

Caractéristiques Contractuelles	
Contrat	CDI - temps plein ou partiel
Grade	Educateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur jeunes enfants, éducateur sportif, animateur social, aide médico psychologique, éducateur technique spécialisé,...
Coefficient	396 à 434 hors ancienneté selon diplôme
Convention collective	N°3166 (établissements médico-sociaux)
Lieu de travail ("l'Etablissement")	Institut médico-éducatif de Clisson 64 rue Clisson 75013 PARIS
Conditions de Travail	Le poste est un poste à temps plein sauf exception
Rattachement	Psychologue référent (responsable pédagogique) et responsable clinique
Employeur	Association Agir et Vivre l'Autisme

<p>Mission de l'Etablissement</p> <p>Assurer une prise en charge innovante pour enfants atteints d'autisme sur les principes de l'analyse du comportement dans la droite ligne de l'orientation donnée par la mesure 29 du Plan Autisme 2008-2010 consultable <a href="http://www.fehap.fr/page-article.asp?ID_art=3356">http://www.fehap.fr/page-article.asp?ID_art=3356</a> et remis au salarié.</p>
--

<p>Objectif général du poste</p> <p>Dans le cadre du projet d'établissement, mettre en œuvre le Projet d'Accompagnement Personnalisé des enfants.</p>
---

<p>Tâches et responsabilités principales</p> <p>L'éducateur participe à l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé de chaque enfant dont il a la charge, avec les différentes personnes participant à l'éducation des enfants : les familles, les psychologues, les équipes enseignantes (dans le cadre d'une intégration scolaire : instituteurs, etc.) ainsi que les autres intervenants éventuels. Il en assure la mise en œuvre effective auprès des enfants en respectant les préconisations des psychologues et superviseurs ABA.</p> <p>L'éducateur est force de propositions en fonction de ses compétences particulières ou spécialités.</p> <p>Il est référent du projet d'un enfant vis-à-vis tant des parents que des psychologues. Il est l'interlocuteur quotidien de la famille de cet enfant. Il a pour rôle de centraliser certaines informations concernant l'enfant et de retransmettre à l'ensemble de l'équipe travaillant auprès de celui-ci. A ce titre il rédige les rapports réguliers sollicités.</p> <p>Il contribue à l'évaluation régulière des enfants en complémentarité avec les partenaires de l'équipe éducative (enseignants, psychomotriciens, orthophonistes...). Il assure la collecte des données relatives à ces programmes, les repas et les différentes activités de la structure ; il accompagne les enfants dans les lieux d'accueil et d'inclusion.</p> <p>Il participe aux sessions de formation, aux réunions de groupe, aux réunions de supervision etc. Il participe à l'accompagnement des stagiaires et peut être sollicité comme référent de ceux-ci.</p> <p>Il met en place les pratiques éducatives en veillant à la sécurité et l'intégrité physique et morale de l'enfant.</p>
---

Cette fonction implique :

La lecture des bilans, des programmes et des documents de transmission

L'application des programmes éducatifs proposés par les psychologues. Ces programmes prévoient expressément une supervision interne ou externe, notamment par les psychologues ou des personnes habilitées type BCBA. Des cotations journalières, des enregistrements audios/vidéos, des entretiens individuels ou une observation in situ du superviseur appuieront cette supervision. Ces outils sont la propriété exclusive de l'association qui peut librement en faire un usage interne. L'usage des images des personnes pour une communication extérieure à l'association est soumis à la décision du salarié quant à son droit à l'image.

La mise en pratique des recommandations qui sont données par les psychologues.

L'accueil et le départ des enfants.

L'intervention auprès des autres enfants selon les nécessités du service.

La préparation des outils et du matériel éducatif, ainsi que des projets d'activités.

La mise en place et rangement des salles de travail (classes, salles d'activités collectives, salle de préparation)

Il apportera une attention particulière aux problèmes de maltraitance éventuels et informera sans délai selon la procédure interne définie, au moins son responsable hiérarchique de toute attitude ou fonctionnement qui lui paraîtrait relever de maltraitance envers un enfant.

L'éducateur ne peut pas mettre en œuvre des programmes qu'il aurait élaboré seul ou qui n'auraient pas été validés et acceptés par le psychologue référent de l'enfant.

#### Champ des Relations

- En Interne :
  - L'équipe éducative au sens le plus large.
- En Externe :
  - Relations avec les parents notamment dans le cadre du suivi du Projet d'Accompagnement Personnalisé
  - Relations avec les intervenants extérieurs éventuels
  - Relations avec l'équipe pédagogique lors des inclusions scolaires

#### Compétences requises

- conception, conduite et évaluation de Projet d'Accompagnement Personnalisé
- capacité à créer des outils éducatifs adaptés
- capacité à travailler en équipe et en partenariat
- capacité à respecter les consignes d'un programme éducatif et « en premier lieu » ceux de l'ABA
- attention et écoute
- sens des responsabilités et autonomie
- sens de l'éthique propre au domaine des établissements sanitaires et sociaux Le salarié s'engage notamment à respecter les principes éducatifs contenus dans le projet éducatif et le projet d'établissement de l'association.
- ouverture d'esprit, réactivité et créativité
- se maîtriser dans les situations de stress et de violence répétées ou exceptionnelles